

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018

Canton de
CALUIRE & CUIRE

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

N° 2018-84

OBJET

SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
A L'ECOLE PRIVEE DE
L'ORATOIRE

Compte rendu affiché le **19 OCT. 2018**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 9 octobre 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à Mme CRESPIY), M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET jusqu'avant vote du PV), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. JOINT), Mme DU GARDIN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. ROULE), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2018-76 inclus), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2018-72 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI (par proc. à Mme LACROIX), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à Mme BAJARD jusqu'au N° 2018-78 inclus), M. CHAISNÉ (par proc. à M. PETIT), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. PAYEN (à partir du vote du PV), M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : G. LACROIX

Suite à de très fortes précipitations début juin, les locaux situés au rez-de-jardin de l'école privée de l'Oratoire ont été largement inondés (la salle polyvalente, la bibliothèque, la classe de CM2 et la chaufferie). Ce phénomène est notamment lié au positionnement des locaux concernés situés en contrebas de la rue de l'Oratoire et à la configuration du réseau d'évacuation des eaux pluviales de l'école.

Des travaux importants, dont la pose de clapets anti-retour, s'avèrent indispensables pour prémunir l'établissement contre toute nouvelle inondation en cas de fortes intempéries. Le montant de ces travaux s'élève à 3 400 euros. L'école sollicite le soutien financier de la Ville, les pluies de début juin, bien qu'exceptionnelles, ne pouvant justifier la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Afin de soutenir l'école dans cette situation difficile et lui permettre la réalisation rapide de ces travaux, il est proposé de lui allouer une subvention exceptionnelle de 600 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 37 voix pour, 1 contre et 4 abstentions (M. PAYEN ne participe pas au vote)

- ALLOUE

une subvention exceptionnelle de 600 euros à l'OGEC de l'école privée de l'Oratoire,

- DIT

que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 213B nature 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **19 OCT. 2018**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

